



Ecole & syndicat U.

**SNUipp-FSU
Haute-Garonne**

flash 31

Le site du SNUipp 31 : <http://31.snuipp.fr>

**suppl N°16
juin 2009**

Dispensé de timbrage

TOULOUSE CTC



PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

Déposé le 09/06/2009

GRANDIR À L'ÉCOLE MATERNELLE GRANDIR L'ÉCOLE MATERNELLE

Plus que jamais l'école maternelle est menacée.

Le ministère comme l'administration départementale se sert de la maternelle pour assurer techniquement une rentrée catastrophique. Pour toutes celles et ceux qui sont attachés au Service Public, défendre la maternelle, c'est défendre l'école publique pour tous.

Cette année les tout-petits ne sont plus comptés hors RAR et Rural.

Le service public d'éducation va se dégrader, par l'économie de postes, les tout-petits ne seront probablement pas les dernières victimes mais plutôt les premières.

C'est aussi tout le service de la petite enfance qui est attaqué par le rapport Tabarot.

Partout où cela est possible, il faut inscrire les enfants de 2 ans 1/2, nous n'avons pas, enseignants de maternelle, à devancer l'IA dans le fait qu'il ne va pas les compter. C'est bien à nous par contre de demander les conditions favorables pour cette scolarisation des tout petits, à commencer par la baisse des effectifs !

Pour le SNUipp, l'école maternelle est une véritable école.

Oui c'est une école, tous les jours avec tous les élèves, on y construit des savoirs. C'est le lieu privilégié de prévention et de lutte contre les inégalités. Elle mérite mieux que des a priori et des polémiques

Oui, elle doit se transformer pour s'améliorer, par une formation spécifique, des moyens conséquents, des programmes ambitieux.

Loin d'un service public gratuit de la petite enfance, tout tend à faire de la maternelle le réservoir de postes que l'État veut à terme récupérer.

L'État se désengage et organise le transfert des charges financières sur les collectivités locales. Multipliant les dispositifs, il génère ambiguïté et confusion sur le rôle de l'école maternelle. Face à cette politique de la petite enfance, il faut agir pour défendre ce pan essentiel de l'École Publique.

L'école maternelle, c'est l'affaire de tous !

SOMMAIRE :

Langage et littérature en maternelle, p 2

Scolariser à 2 ans, p 3

Les jardins d'éveil, p 4

ÉVOLUTION DE LA SCOLARISATION DES ENFANTS DE 2 ANS :

	2002	2007	2008
France	32%	20,9 %	
Haute-Garonne	30,5 %	17,7 %	13,2 %

Nationalement, entre la rentrée 2003 et celle de 2007, 55000 enfants de 2ans n'ont pas pu être scolarisés, les prévisions pour 2017 prévoit encore 60000 enfants en moins (source DEPP, rapport parlementaire)

Si votre commune envisage la mise en place d'un jardin d'éveil, faites-nous le vite savoir.

MOTION À SOUMETTRE AU VOTE EN CONSEIL D'ÉCOLE :

Le conseil d'école de l'école de réuni le

tient à réaffirmer que l'école maternelle est une véritable école, ambitieuse dans ses objectifs.

C'est une école, où, tous les jours avec tous les élèves, se construisent des savoirs.

C'est le lieu privilégié de prévention et de lutte contre les inégalités, qui mérite mieux que des a priori et des polémiques stériles.

Si elle doit se transformer pour s'améliorer, par une formation spécifique des enseignants, des moyens conséquents, des programmes ambitieux, nous refusons que soient substitués aux classes de petite section des jardins d'éveil qui rompent avec l'égal accès de tous au Service Public sur tous les territoires et créent, de fait, un système inégalitaire, réduisant les droits des enfants les plus jeunes, imposant aux familles une lourde charge financière. Nous voulons que les enfants âgés de 2 ans et demi des familles qui le souhaitent puissent continuer à être accueillis, partout et dans de bonnes conditions.

C'est pour nous par plus de moyens pour l'école maternelle que cette école fera encore mieux grandir les enfants et permettra une meilleure réussite de toutes et tous tout au long de leur parcours scolaire.

SNUipp-FSU 31 - 3 ch du Pigeonnier de la Céplère, Bât C - 31100 TOULOUSE - Tél : 05.61.43.60.62 - Fax : 05.61.43.60.69 - Email : snu31@snuipp.fr
Ce journal vous est envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp 31. Conformément à la loi du 06/01/1978, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp 31

Dir de Pub: Ph. SEVERAC
CPPAP: 0909 S 07080 - ISSN: 1241-025X
Imprimé par nos soins -
Prix: 0,40 € BI-mensuel

Langage et Littérature à l'école maternelle

A travers les expériences partagées, le langage de l'élève s'élabore.

Avec la littérature, l'élève apprend la complexité du monde, dès les Sections de Tout Petits et Petits.

L'école maternelle, école à part entière du système éducatif est, en tant que première école, le lieu où, pour un grand nombre d'enfants, se fait l'articulation du monde privé -la famille- et du monde public. La raison de la présence d'un enfant à l'école est qu'il va apprendre avec les autres et aussi par les autres.

Ce qui est primordial, c'est bien ce lieu essentiel d'apprentissage coopératif, de développement de la pensée, dans lequel l'enfant devient élève.

Quelle évolution remarquable l'enfant accomplit pendant ces 3 ou 4 années passées à l'école, où il acquiert une autonomie de pensée et d'action ! Parmi les domaines d'activités qui répartissent les apprentissages des élèves, le langage est celui qui structure toutes les activités, intellectuelles et physiques. Même si les programmes de 2008 font du langage un domaine séparé. Dans ces mêmes programmes, le terme « littérature » n'apparaît, qu'à partir du CP. Pourtant, les enseignants de maternelle utilisent au quotidien les albums de littérature jeunesse.

Alain Serres, écrivain et éditeur, à propos des enfants en maternelle :

« Parler ensemble, s'écouter, se confronter, se remettre en cause autour d'un petit carré de moquette sont des moments précieux d'éducation. Et pour faire naître ces instants de remue-méninges, les livres jouent un rôle moteur. »...« Autour d'un livre, ils pourront s'arrêter au détour d'une page, parler des choses les plus importantes, la guerre, la peur, la solitude, l'amour... »

En maternelle, l'enfant ne fait pas qu'écouter une histoire. De nombreux albums sont à sa disposition, il s'imprègne de littérature, il touche le livre, le relit, a des critères de préférence, il y retrouve une idée, une illustration qui l'accroche...

le livre devient un élément culturel.

Comme les spectacles et les expositions sont d'autres éléments culturels indispensables.

Pour les enseignants de maternelle, il est primordial de procurer à

l'élève le plaisir de la lecture (à travers l'écoute des albums, des contes, le contact des livres, le travail autour des livres...) et l'envie d'apprendre à lire.

Quelques exemples de ce qui se fait autour des albums, de la TPS à la GS, dans des activités adaptées à l'âge des élèves, illustrent l'apport de la maternelle dans ce domaine. Les élèves sont capables : d'une part, sur un album donné, d'évoquer les personnages, la chronologie d'une histoire, d'analyser les actions du récit...

d'autre part, ils peuvent aussi participer à une réflexion, une recherche sur des « réseaux d'albums », c'est-à-dire :

- reconnaître par exemple une structure répétitive dans un album
- trouver les différences entre plusieurs versions d'un même conte traditionnel
- repérer les albums d'un même auteur avec un personnage récurrent
- sur le thème de la solidarité, trouver l'action solidaire racontée,
- distinguer les types d'illustrations, les techniques employées : dessins, collages, œuvres d'art

Et si la Petite Section n'existait pas ?

Cette crainte, évoquée depuis plusieurs années, se concrétise à très grande vitesse. Quelques signes :

Pourquoi dans les nouveaux programmes de 2008, en maternelle, le changement essentiel se fait sur le langage ?

Pourquoi n'apparaît pas le terme « littérature » et il n'est question que de lecture d'« histoires », de « contes » !

Pourquoi un évident manque d'ambition en PS quand on connaît les capacités des élèves, comme dans les exemples cités ci-dessus.

On dit souvent que notre maternelle est enviée. Aujourd'hui, il est urgent de la défendre comme de l'améliorer aussi.

L'école maternelle est un authentique lieu de prévention et de lutte contre les inégalités.

Déjà, dès l'âge de 2 ans, les enfants de milieu favorisé trouvent chez eux les albums que d'autres ne trouveront qu'à l'école.

Coût par enfant tout compris

(État, Commune, CNAF, Parents...)

Crèche : 13368 €

Jardin d'éveil (estimation rapport Tabarot) **6200€** (dont CNAF 3125€, commune et famille jusqu'à 3075 € répartition en fonction de la richesse des villes).

École maternelle : 4680 € dont 2320 € par l'état et 2077 € par les communes, 261 € par les familles (source commission des finances, enquête sur l'école maternelle 2008)

La logique est donc simple, même si l'école maternelle est la moins chère et donc hypothétiquement la plus rentable pour la société, tout ce que l'état peut transférer permet d'alléger son budget et donc de faire croire à l'équilibre des dépenses enfin retrouvé !!!

Programmes 2002

« Langage au cœur des apprentissages »

- Le « Langage » se retrouve dans tous les domaines d'apprentissage
- « Oral » et « Écrit » dans le même domaine

Programmes 2008

« S'approprier le langage »

- « Découvrir l'écrit »
- Le « Langage » est un domaine séparé des autres
- « Oral » et « Écrit » sont 2 domaines distincts



Dans la partie « Repères pour organiser la progressivité des apprentissages à l'école maternelle », dans le domaine **Découvrir l'écrit**, en « Initiation orale à la langue écrite », pour la petite section, il est seulement stipulé : « **Écouter des histoires racontées ou lues par le maître** ».

Alors que ce qui est cité en MS peut tout à fait être abordé en PS !

Scolariser les 2 ans : Un vrai enjeu pour le système éducatif...

Scolariser les 2 ans :

Un véritable enjeu pour le système éducatif...

Scolariser les enfants de 2 ans à l'école maternelle n'est pas une obligation pour l'institution mais une « possibilité » inscrite dans le Code de l'Éducation. L'accueil des tout petits, quand il existe, s'effectue dans des classes surchargées, ce qui donne des arguments aux détracteurs de la maternelle. Pourtant, il n'est plus à prouver que la scolarisation précoce des enfants, surtout dans les milieux défavorisés, permet de compenser les retards, de limiter leurs effets pour la scolarité future.

Certes, les conditions d'accueil n'ont jamais été vraiment à la hauteur des besoins spécifiques des petits, malgré nos revendications (15 élèves en petite section). Mais le résultat est là : le seul service public qui accueille gratuitement tous les enfants est fortement attaqué.

Tous les moyens ont été bons pour en arriver là :

- inégalités de traitement de la petite enfance suivant les communes,
- utilisation des enfants de 2 ans comme variable d'ajustement pour sauver une classe,
- dissuasion des parents, des enseignants au nom du bien-être des enfants...

Pour, au final....

-ne plus comptabiliser du tout les 2 ans...

-fermer des classes

qui ne rouvriront qu'avec 32 élèves !

Une nouvelle profession : assistante maternelle

Pour les parents qui travaillent en demandant aux familles d'assurer elles-mêmes la garde de leurs enfants. Au-delà de la garde des enfants, on se préoccupe de plus en plus de leur accueil en multipliant les réponses pour pallier au manque criant de structures collectives.

Pour exercer légalement son métier, l'assistante maternelle doit être agréé par la (PMI) qui après avoir mené une enquête médico-sociale, lui assure une formation et effectue des visites de contrôle à domicile. Après avoir reçu son agrément, l'assistante maternelle peut accueillir chez elle, un à trois enfants, de 2 mois à 3 ans. Les critères d'agrément ne sont pas les mêmes d'une commune à l'autre et la pénurie d'équipement favorise largement le quota des agréments.

Les assistantes maternelles pourront dorénavant garder 4 enfants.

Du côté des « nounous »...

Une étude du CREDOC sur les « nounous », réalisées pour la DREES (ministère du travail et santé), révèle que les assistantes maternelles agréées ont souvent choisi ce métier par défaut en raison du chômage ou du manque de qualification. Très demandeuses d'une amélioration de la formation, les assistantes maternelles se montrent très critiques vis-à-vis

de l'agrément, délivré par les Conseils Généraux. ...

Les parents, employeurs directs des assistantes maternelles :

Si la PMI intervient dans le cadre de l'agrément, elle n'est pas pour autant l'organisme employeur. Certes elle indique l'existence de convention collective et un prix de journée moyen que peut réclamer l'assistante maternelle, mais cela reste une affaire personnelle entre les parents de l'enfant et l'assistante maternelle. Cette situation peut entraîner des dérives et le non respect des horaires, congés payés, fourniture de couches et d'aliments... que se soit sous la pression des parents ou des nounous elles-mêmes, tentées d'augmenter le nombre d'enfants accueillis.

Leur salaire mensuel est au minimum 400 euros par enfant (par exemple 22,05 pour une journée de 9h ! Au delà de 45h / semaines les heures sont majorées!)

A la crèche collective, l'auxiliaire de puériculture a un rapport privilégié avec les enfants (5 bébés ou 8 qui marchent) et les parents. L'enfant d'un couple qui travaille sera plus facilement accueilli que celui d'une personne au chômage ! Un couple d'enseignants paye jusqu'à 400 euros par mois pour y faire garder son enfant. Rappelons le, la crèche municipale, parentale ou associative n'est pas gratuite même si certains départements examinent les dossiers d'inscription avec un regard particulier sur des critères de précarité des familles.

Les crèches peuvent dorénavant garder les enfants jusqu'à 4 ans. Mais comment faire de la place à ceux qui arrivent nombreux ! 37 500 places sur 75000 nécessaires.

Et... on voit fleurir de nombreux établissements privés à but lucratif pour garder les petits.

A la halte garderie trop peu développée (une ou deux par commune en moyenne). La fréquentation de la halte garderie par l'enfant permet aux parents dans un laps de temps court, une ou deux fois par semaine de s'absenter de la maison pour rechercher un emploi par exemple et aux femmes isolées et aux enfants de trouver un lieu de rencontre éducatif.

Une inégalité de plus....

Alors que les modes de garde des jeunes enfants sont souvent cités pour permettre aux parents au chômage de rechercher un emploi, on remarque que ce sont les familles qui ont déjà accès à l'emploi qui ont le plus de chance pour trouver un mode de garde. **Le recul en matière d'accueil des 2 à 3 ans à l'école maternelle pénalise plus particulièrement les enfants des familles les plus précarisées. Vont-ils devoir rester à la maison ?**

Philippe Meirieu :

« Je crois important que l'école maternelle soit reconnue comme « école première » : une école qui ne rabat pas ses ambitions sur le mesurable et le quantifiable, une école qui permet, en même temps, d'apprendre et d'apprendre ensemble. »

Plus de 1200 000 enfants gardés par les parents

DU COTE DES FEMMES...

Le nombre d'enfants gardés à la maison a augmenté de 7% .

Les difficultés

Le taux d'emploi des femmes baisse de 15% quand elles ont un enfant.

Pourtant la moitié des femmes qui s'arrêtent de travailler à la naissance d'un enfant déclarent qu'elles auraient aimé continuer à travailler si des solutions de garde d'enfants l'avaient permis.

Les mères prennent de plein fouet les reculs des politiques sociales. Avec les politiques de bas salaires et le temps partiel, le déficit des places en crèches... le non accueil des 2 ans en maternelle

elles sont les premières à qui s'impose le retour au foyer.

A cela s'ajoute le retour à un ordre moral culpabilisant les mères d'être absentes, de délaisser leurs enfants pour sortir travailler !

Christine Passerieux

(membre du Groupe Français d'Éducation Nouvelle) :

« Avec ces programmes, l'école formera des liseurs qui déchiffreront et les enfants de milieu favorisé, aidés par leurs parents, seront des lecteurs ! »

Jardin d'éveil : le remplaçant est arrivé ?

Subterfuge et tour de passe-passe ! Nadine Morano secrétaire d'Etat à la famille et Xavier Darcos, ministre de l'Education Nationale viennent d'annoncer l'expérimentation de jardin d'éveil dans les écoles maternelles en septembre 2009.

Lancé à l'automne 2008 par le rapport de Mme Tabarot, repris ensuite dans celui des parlementaires Papon et Martin, le jardin d'éveil propose :

- Une structure ouverte pour les enfants de 2 à 3 ans dont le principe fondateur est une garderie (visible dans la plage horaire d'ouverture 7h à 19h). « La souplesse et l'adaptation aux besoins de l'enfant et des familles sont les principes qui devraient guider la mise en œuvre de ce mode de garde innovant »

- Un taux d'encadrement qui devrait se situer entre celui de la crèche (1 pour 8) et celui de l'école (1 pour 15).

- Une participation financière des parents « il convient d'envisager une tarification en fonction des revenus comme une crèche ou à l'école privée. » les références font peur (300€ / mois ?).

- Le projet reste flou sur le personnel encadrant (sans diplôme imposé, au mieux les ATSEMs au pire des CAE), sur le directeur qui peut être celui de l'école ou de la crèche, en fonction du lieu disponible. Il peut même être fait appel aux personnes agréées pour renforcer l'équipe « pendant la période de mars à juin ; qui concentre l'effectif maximal, je recommande de faire appel aux séniors (papy-sitters et mamy-sitters) » afin de « majorer leur revenus tout en conservant une activité »

Pour le ministre, les enseignants sont trop diplômés pour être en maternelle surtout pour les tous petits. Pour ce mode de « garde innovant » il vaut mieux mettre n'importe qui, sans qualification, non motivés, non formés, voir fatigués par une vie de travail.

- Le rapport Papon-Martin annonce : « ... La décision de scolarisation de l'enfant ferait l'objet d'un avis élaboré au sein de la communauté éducative... »

Désormais, l'implantation de ces jardins d'éveil, structure payante pourra se faire au sein même de nos écoles où cohabiteront un service public d'éducation et un service privé, municipal ou autre.

En plus du fait de substituer à l'école maternelle, lieu d'éducation et d'apprentissage, une garderie beaucoup plus coûteuse pour les familles et les collectivités, tout ceci engendrera une multitude de problèmes : surveillance, ouverture des portes

(cohabitation entre rigueur des horaires de l'école et obligation de fermeture et la flexibilité des entrées et sorties de ce type de lieu), rencontre des enfants des deux structures....

Il n'est à en pas douter que les fermetures en école maternelle permettront, à moindre coût, d'ouvrir ces structures, local existant (la classe fermée qui accueillait les TPS) + une ATSEM + un directeur pour chapoter tout cela (prétexte d'un projet éducatif contre petite indemnité).

Alors que l'intérêt des enfants nécessite de travailler la complémentarité et la continuité entre les structures d'accueil de la petite enfance et l'école maternelle, cette mesure cache mal la volonté d'économiser des postes à l'école maternelle, de remettre en cause le principe de gratuité et d'aboutir à une réduction des ambitions du service public d'Education.

Coût	Coût annuel par élève	Personnels enseignants	Personnels non enseignants	Autres dépenses de fonctionnement	Dépenses d'investissement
Maternelle	4680€	46,9%	32,1%	13,8%	7,2%
élémentaire	4760€	49,6%	25,9%	17,6%	6,9%

A Toulouse: Bébébiz pour garder les petits!

Les 2 crèches privées, sont financées en partie par les entreprises environnantes en fonction de leur utilisation par les salariés. Comment les fonds publics viennent à manquer au Service Publics?

Bébébiz propose de prendre la conception et la gestion des crèches en entreprise. Les salariés disposent ainsi d'un mode de garde sur leur lieu de travail pour un coût identique à celui d'une crèche associative.

Les investissements et une partie du fonctionnement seront financés par la CAF du département.

Ainsi, le secteur privé peut bénéficier d'aides publiques de l'État et de la Caisse d'Allocations Familiales. Du coup après participation des salariés, ces entreprises de garde d'enfant n'ont plus que 10% des frais d'activité à charge.

Bébébiz propose de prendre la conception et la gestion des crèches en entreprise. Les salariés disposent ainsi d'un mode de garde sur leur lieu de travail pour un coût identique à celui d'une crèche associative.

L'accueil des enfants est prévu heure par heure pour répondre à la flexibilité des horaires de travail des parents...le personnel est évalué à l'heure.

On est loin d'un véritable service public de la petite enfance ouvert à tous en toute équité!

La caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) pour l'année 2009 financera 4,3 millions d'euros soit l'équivalent du salaire de 123 enseignants (2460 possibilités de scolariser des enfants de 2 ans à raison de 20 par classe).

D'ici à 2012 c'est 8000 places financées par la CNAF (25 millions d'euros l'équivalent du salaire de 720 enseignants (14000 possibilités de scolariser des enfants de 2 ans à raison de 20 par classe).

Coût pour la CNAF 3125 € par enfant sur les 6200€ nécessaire, le reste du financement sera assuré par les collectivités territoriales et les familles. Fini l'égalité sur le territoire et entre les parents.